

Minervo

Vent de colère contre quatre éoliennes au cœur d'un cru d'appellation protégée

l'essentielle

À la frontière de l'Aude et de l'Hérault, le projet d'implantation de quatre éoliennes sur l'unique AOP du Minervo, le Cru La Livinière, fédère contre lui vigneron et élus locaux mais inquiète aussi les environnementalistes.

À milieu des vignes, Delphine Glangetas sort le plan de la « ferme éolienne de Boutenague ». Au nord passe la D52, « et la zone Natura 2 000 du Parc naturel régional du Haut-Languedoc », pointe en direction de la Montagne Noire la directrice technique du Domaine de L'Ostal. À 1,5 km, la cheminée de l'ancienne tuilerie de La Livinière signale le cœur de cette propriété, achetée en 2002 par Jean-Michel Cazes, du Château Lynch-Bages à Pauillac, dans le Médoc, « séduit par ce terroir exceptionnel », souligne-t-elle. Et de fait... « Avec au total 45 caves et domaines sur six communes pour 8 000 à 9 000 hectolitres produits par an, le Cru La Livinière, c'est le haut de la pyramide en Minervo », vous a déjà résumé, à la Maison des Vins de Homps, Stéphane Roux, directeur du syndicat « Cru Minervo » et de la Fédération Sud des A.O.C. Si on fait demi-tour à présent ? La parcelle méridionale s'appelle « Les Tracassés », mais surtout, au-delà, « C'est l'Aude », département parmi les plus ventés d'Europe produisant 26 % de la puissance du parc éolien d'Occitanie. « Seulement, comme l'Aude arrive à saturation, côté éoliennes, les industriels veulent implanter leurs projets chez nous. Un saccage de notre paysage



Michel Carquet, maire de Siran, vent debout contre les quatre éoliennes. /Photo DDM, PC.

qui va aussi dévaloriser l'unique « cru communal du Minervo », s'insurge Delphine Glangetas...

« Quatre aérogénérateurs de pratiquement 120 m de haut pour accueillir les visiteurs qui viennent autant pour le tourisme que pour notre Cru, ça fera fuir les gens... » tonnent aussi Michel Carquet et Christian Mignard, maire et élu de Siran et tous les deux vignerons, feuilletant le dossier de Volkswind qui impacte leur village... situé, qui plus est, « sur le territoire du projet Grand Site de France « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian », rappellent-ils. Et si le premier ne veut « pas casser du sucre sur le dos » de ceux qui ont voulu sans

doute se faire « un complément de retraite » en donnant leur accord à l'implantation d'éoliennes sur leur parcelle... il n'en décolère pas moins, « car cela va gravement dégrader l'image du pays qu'on a construit depuis 30 ans », souligne-t-il, après un deuxième vote négatif du conseil municipal, le 4 février, et des « courriers envoyés partout ».

Enjeux patrimoniaux

Volkswind en Occitanie ? « Ce sont actuellement 15 projets pas encore construits, mais dont deux sont autorisés dans l'Aude et l'Aveyron », précise au téléphone Timothée Decaestecker, chef de centre à Montpellier de ce groupe allemand pesant « plus de 300

éoliennes en France ». « Notre dossier est à l'instruction [...] et on peut imaginer que l'enquête publique démarrera fin 2021 pour une décision du préfet à l'été 2022, sans doute », résume-t-il, plaidant pour sa part « un projet cohérent avec le site » dans lequel les éoliennes « n'altèrent pas la qualité de la production » viticole. « Le seul grief est paysager et comme cela dépend de la vision de chacun, c'est subjectif », estime-t-il.

Christian Mignard, « premier impacté de l'affaire » réplique, lui, en parlant « vailleurs ». « On s'est toujours battu pour l'authenticité, la simplicité, la tranquillité et surtout la qualité de notre patrimoine comme de notre vin en devenant la première AOP, Appellation d'origine protégée du Minervo. « Protégée », ça ne voudrait donc rien dire face aux éoliennes ! ? » se fâche-t-il. « Partout où il y a des éoliennes, ça fait baisser la cote du vignoble. Ça porte préjudice au terroir comme à l'immobilier », ajoute le maire, signalant aussi l'inquiétude conjointe des chasseurs et de la LPO.

« Car ici, nous avons des enjeux de patrimoine importants pour l'avifaune, tant pour les migrateurs qui prennent ce couloir (avec notamment le Circaète Jean-le-Blanc, l'aigle chasseur de serpent) que pour des espèces nicheuses menacées comme l'alouette calandrelle, la pie-grièche, le bruant ortolan, enjeux de biodiversité bien présents », alerte Francis Morlon, de la LPO Occitanie. Le problème ? En France, la mortalité peut aller jusqu'à 18 oiseaux tués par éolienne et par an, selon les zones d'implantation, évaluait en 2017 la LPO...

Pierre Challier